



Résiliation chez orange après Modification des CGA

Par **kilan_29**, le **22/05/2014** à **19:16**

Bonjour,rrnrn Voilà j'ai souscrit à une offre chez Orange en novembre dernier. Pour des raisons financières je ne pouvais plus m'acquitter du montant du forfait à 51€ par mois.rn Après avoir longuement étudié comment résilier sans frais, j'ai appris qu'il était possible de résilier sans frais lorsque les CGA ont été modifiées. Or, Orange à modifié en avril ses dernières. J'ai demandé la résiliation pour ce motif, mais je viens de recevoir une facture de presque 500€.rn J'ai donc immédiatement appelé le service client qui m'a assuré que le motif de résiliation n'était pas légitime.rnrnQue faire? Suis-je dans l'erreur? rnrnD'avance Merci